



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

N°DEL 2025_08_095_8

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11.12.2025
Et publication ou notification
Du 12.12.2025
Le Maire,



L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

Objet : FINANCES

Modifications de la durée d'amortissement M4

Présents :

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
René CARANDANTE	Pierre MONETON
Catherine HURAUT	Thierry DOMENACH
Yves NONJARRET	Laurence GIORGINI
Jean-Michel VIGNAT	Matthieu TAROT
Linda TRIBET	Chloé DE BROUWER
Robert DALMASSO	Adama LACLAVERIE
Stéphanie MECHIN	Marie-Françoise CASADEI
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO
Marie-Paule MAUDUIT	

Pouvoirs :

Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

Absents :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée délibérante :

Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations, tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Vu la délibération n° DEL 2024 10 139 10 du 19 décembre 2024, fixant les durées d'amortissement sur les biens acquis à compter de 2025 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les durées d'amortissement de certaines catégories de biens,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

-**D'approuver** les durées d'amortissement des biens acquis à compter de 2026 comme suit :

M4 - Durées d'amortissement des biens acquis à compter du 01/01/2026		DUREE AMORTISSEMENT EN ANNEE
article budgétaire	IMMOBILISATIONS imputation M4 Type de biens (à titre indicatif) Biens dont la valeur est inférieure ou égale à 1 000€ TTC (seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur 1 an)	
	INCORPORELLES	
203x	Frais d'études non suivis de réalisation, frais de recherche et de développement, frais d'insertion, concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, logiciels	5
2051	Autres immobilisations incorporelles	2
208x	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
2121/2125	Agencements et aménagements de terrains nus et bâtis	15
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20
2131	Construction Batiments	40
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15
2138	Autres constructions	60
2151	Installations complexes spécialisées	15
2153	Installations caractères spécifiques	15
2154	Matériel industriel	10
2155	Outilsage industriel	4
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres Matériel de transport	8
2183	Matériel de bureau et informatique	3
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	7
	de chauffage	20

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

12 DEC. 2025

Le Maire

